



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Auxerre, le **15 MARS 2023**

Service Aménagement et Appui aux Territoires
Unité Application du Droit des Sols

Le chef du Service Aménagement
et Appui aux Territoires

Affaire suivie par : Emilien LAGALIS
Tél : 03 86 48 42 73
ddt-saat-uads@yonne.gouv.fr

à

Monsieur le Préfet
1, place de la Préfecture
89016 AUXERRE

Objet : parc photovoltaïque au sol sur la commune des Clérimois - PC n° 089 111 21 T0001 – Urba 286

PJ : dossier permis de construire

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, un dossier de permis de construire, concernant le projet de parc photovoltaïque au sol, sur la commune des **Clérimois**, déposé par la **SAS Urba 286** (Urbasolar).

Ce projet est à soumettre à enquête publique conformément aux dispositions du décret n° 85-543 du 23 avril 1985 modifié relatif à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'Environnement modifié par le décret n°2002-1341 du 5 novembre 2002.

L'obligation de soumettre le dossier à enquête publique est précisée par l'article L.123-1 du code de l'Environnement. L'article R.123-1 dudit code prévoit que les travaux d'installation d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol dont la puissance crête est supérieure à 1MW sont soumis à enquête publique.

Je vous propose donc que le lieu d'enquête soit situé sur la commune des **Clérimois** concernée par le projet.

Sylvain AIRAULT